

Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 13/12/2024

**DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE**

Commune de PENTA DI CASINCA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le onze décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (14) : ANGELINI Nathalie, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, PACO DOS SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Sylvie.

Absents (9) : CASANOVA Gérard, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, SOULLARD Patricia, SAMARTINI Jean-Felix, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : CERVETTI Michel donne pouvoir à ANGELINI Nathalie.  
 SOULLARD Patricia donne pouvoir à SOULLARD Sylvie.

Objet – **Budget principal, Décision Modificative n°5 (DM 5)**

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 11 Décembre 2024	Convocation le 05 Décembre 2024
---------------------------------	------------------------	----------------------------------------------	----------------------------	---------------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de créditer le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés afin d'alimenter les articles liés au personnel. En contrepartie, le chapitre 011 charges à caractère général est réduit de la même somme.

**Ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal décide de modifier le budget principal comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>- 12 100,00 €</b>
615221 Bâtiments publics	- 12 100,00 €
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>+12 100,00 €</b>
64111 Rémunération principale	+ 4 000,00 €
64131 Rémunérations	+ 8 100,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 11 décembre 2024

**Le Maire**  
**Yannick CASTELLI**

